

COMMUNE DE TRÉGASTEL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de TRÉGASTEL se sont réunis sous la présidence de Xavier Martin, Maire, dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames :

Messieurs :

Excusé :

Procurations :

Madame GRELL a donné procuration à madame PLUNET

Secrétaire de séance :

Date de convocation : 6 juillet 2020

Ordre du jour :

- Elections sénatoriales
- Modification du nombre de conseillers délégués
- Questions diverses

– ELECTIONS SENATORIALES

TITULAIRES :

Mme MACE Annie
M. ROPARS Alain
Mme BALLACEY Françoise
M. LE BRICQUIR Jean-Paul
Mme LALEUF Claudie

SUPPLEANTS :

M. DEMELIN Marc
Mme LABORDE Dominique
M. BOREL Erwan

41/2020 – MODIFICATION DU NOMBRE DES CONSEILLERS DELEGUES

Le Conseil municipal de Trégastel,

VU les articles L-2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 37/2020 du 4 juillet 2020 créant trois postes de conseillers délégués au sein du Conseil Municipal,

CONSIDERANT la volonté de répartir différentes tâches municipales auprès de conseillers délégués, pour la bonne marche de l'administration communale,

après en avoir délibéré, à la majorité (14 pour, 5 contre),

DECIDE de la création de trois nouveaux postes de conseillers municipaux délégués, portant à 6 le nombre de conseillers délégués au sein du conseil Municipal,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs de la Commune de Trégastel

42/2020 - MOTION DE SOUTIEN AUX SALAIRES DE NOKIA

Le Conseil municipal de Trégastel,

VU les articles L-2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le groupe Nokia a repris les activités d'Alcatel-Lucent en 2016, spécialiste dans les équipements télécoms, ce groupe est le second employeur industriel sur Lannion-Trégor Communauté, employant aujourd'hui 772 personnes sur son site de Lannion, notamment dans des domaines stratégiques que sont les réseaux 4G et 5G ou encore la cybersécurité.

Au moment de sa fusion avec Alcatel-Lucent, Nokia s'était engagé à maintenir, voire même à développer, l'emploi. 200 embauches ont ainsi été réalisées et se poursuivaient encore au printemps 2020.

Pourtant, au lendemain même du terme de ses engagements, pris auprès de l'Etat lors de cette reprise, le groupe finlandais annonçait un plan de licenciement sans précédent, le Conseil Social Economique (CSE) extraordinaire de Nokia, en date du 22 juin 2020, annonçait la suppression de 1 233 emplois en France, **dont 402 emplois sur le seul site de Lannion**, soit plus de la moitié des effectifs actuels.

C'est donc une véritable catastrophe qu'annonçait le siège de ce pilier économique trégorois. Ce plan social sans précédent, condamne, à terme, le site de Nokia à Lannion.

Les conséquences de ce plan social, s'il est maintenu, seraient catastrophiques en termes d'emplois, mais aussi indirectement pour tout l'écosystème du bassin de Lannion, sur les services, les commerces, etc... Un emploi supprimé à Nokia, c'est 4 à 5 emplois indirects supprimés dans le Trégor.

Face à cette situation inacceptable, les élus soutiennent sans réserve les salariés de Nokia et s'opposent fermement au plan social annoncé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte cette motion de soutien aux salariés de Nokia.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs de la Commune de Trégastel